



La Charte alimentaire du Manitoba se dégage d'une vision partagée des Manitobains pour un système alimentaire juste et durable. La vision et les principes qui en découlent serviront à orienter la planification stratégique, la mise en œuvre de programmes et de pratiques d'entraide favorisant la sécurité alimentaire et le développement communautaire, de la part des paliers gouvernementaux, des entreprises, des organismes sans buts lucratifs, des collectivités, ainsi que des familles et des particuliers. Résultat d'importantes consultations publiques, la Charte devra obtenir l'aval des intéressés du système alimentaire manitobain.

SITUATION ACTUELLE

Le système alimentaire du Manitoba fait preuve de forces et de faiblesses : Notre province jouit d'un important secteur agricole varié, et un bon nombre de Manitobains accède aux aliments qu'il désire. Cependant, les collectivités agricoles affrontent des défis entraînés par une économie urbaine mondialisée qui se trouve en expansion constante. Plusieurs citoyens du Nord et des centres-villes dont les femmes, les enfants et les hommes à faible revenu, peuvent difficilement accéder à des aliments de qualité. Le Droit fondamental d'une alimentation adéquate, ratifié au plan national, ne s'est pas réalisé. Les collectivités rurales, urbaines ainsi que celles du Nord manquent de cohérence entre elles. Nos aliments ne sont pas tous nutritifs, nos renseignements à leur égard sont loin d'être complets ou exacts et nos aliments nous proviennent de grandes distances. On note une perte de compétences et de connaissances quant à l'alimentation et une dépendance accrue sur des repas-minute et des aliments transformés. Certaines inquiétudes et un intérêt croissant se manifestent à l'égard du système alimentaire manitobain ainsi qu'une attente de coordination et de leadership face aux questions qui le concernent. La Charte alimentaire du Manitoba témoigne de la volonté des Manitobains qui, de façon constructive, désirent s'engager pour se mesurer aux défis.

VISION

Un système alimentaire juste et durable au Manitoba s'enracine solidement dans des communautés en santé au sein desquelles aucune personne a faim et chacun a accès à une alimentation de qualité. Le système est diversifié et viable au plan économique et écologique et il a les moyens de produire, moissonner, transformer et transporter les aliments et en faire la distribution tout en réduisant le gaspillage.

Un système alimentaire manitobain:

- ❖ assure que les agriculteurs, pêcheurs, moissonneurs, les fabricants de produits alimentaires et les distributeurs sont en moyen de générer un revenu suffisant moyennant des pratiques écologiques durables.
- ❖ respecte les pratiques traditionnelles de la chasse, de la pêche, du piégeage, de cueillette, et de conservation des peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis.
- ❖ assure un équilibre viable entre un commerce agricole équitable au plan international et une production diversifiée et dynamique au plan local.
- ❖ crée des relations saines entre les producteurs et les consommateurs des collectivités urbaines, rurales et celles du Nord au Manitoba.
- ❖ assure, au plan provincial, la disponibilité d'une variété d'aliments abordables et nutritifs moyennant des points de ventes accessibles et des opérations de services alimentaires, ainsi que des ressources financières permettant aux particuliers une quantité suffisante d'aliments chaque jour et garantissant ainsi santé et dignité humaine.;
- ❖ assure une confiance bien fondée dans la qualité et la sécurité des aliments disponibles.
- ❖ crée un accès aisé aux renseignements portant sur la nutrition, la constitution des aliments; les moyens par lesquels ils sont cultivés, conservés, transformés, achetés et cuits; et les méthodes pour réduire le gaspillage.

POUR CES RAISONS, NOUS DÉCLARONS notre engagement et notre intention de travailler en partenariat en vue d'un système alimentaire juste et durable au sein de la province du Manitoba. Nous reconnaissons que cet engagement a de réelles conséquences sur nos politiques, nos programmes, et leur mise en œuvre. Le fait que nous sommes disposés à prendre cet engagement témoigne du sens de responsabilité personnel et collectif que nous acceptons face au bien-être écologique, économique et social du Manitoba, présent et futur.

Signature _____

<http://food.cimnet.ca>